

ANIMAUX EN MILIEUX DE SOINS

DOMAINE D'APPLICATION

Soins aigus, CTR, Département de psychiatrie, EMS, ambulatoire, services de dialyse

La présence d'animaux en institution de soins peut constituer un risque pour la santé des patients et du personnel. Il est important d'établir des directives pour minimiser ce risque.

Responsabilités

- La direction de l'établissement
- Le personnel responsable de la prise en charge des animaux: animation, soignants, bénévoles, etc.
- Le patient ou sa famille

Définitions

Zoothérapie : psychothérapie qui exploite l'apport bénéfique de la présence des animaux auprès des êtres humains

La thérapie assistée par l'animal (TAA) : aide aux thérapies conventionnelles. L'animal est un médiateur entre le patient et le thérapeute

L'activité/animation assistée par l'animal (AAA) : activité initiée pour motiver le sujet à participer à des activités destinées à améliorer ses capacités, sa qualité de vie selon un programme établi entre le personnel médical, infirmier, les psychologue et l'intervenant

Anthropozoonose : maladies infectieuses animales pouvant occasionnellement se transmettre à l'être humain

Nouveaux animaux de compagnie (NAC) : animaux de compagnie domestiqués ou non, tels que rongeurs, oiseaux, poissons, insectes, singes, grenouilles, serpents, araignées, furets, etc.

RECOMMANDATIONS

Généralités

La présence d'animaux dans une institution de soins peut constituer un risque pour la santé des patients et du personnel. Il s'agit en particulier de maladies infectieuses, de morsures et d'allergies. Pour limiter ces risques, l'établissement doit mettre en place des mesures pour les accueillir.

Les NAC posent de réels problèmes de santé publique en raison des maladies importantes qu'ils peuvent transmettre. Ils présentent un risque plus élevé de zoonose et de morsures. Par conséquent, ils ne sont pas recommandés en établissement de soins

Zoothérapie en milieu de soins

Les indications ci-dessous peuvent être adaptées pour d'autres types d'animaux.

Principes de base

La zoothérapie canine ne devrait être autorisée en milieu de soins que si l'établissement dispose de directives :

- Identifier un médecin responsable de l'élaboration et l'application de telles directives
- Tenir un registre des séances de zoothérapie

Exigences

- Mesures de contrôle vétérinaire pour les chiens de zoothérapie :
 - Contrôle vétérinaire de routine (1 à 2x/an)
 - Contrôle des immunisations selon le certificat de vaccination
 - Recherche de lésions cutanées (par ex : mycoses, plaies opératoires, blessures)
 - Recherche de parasites (puces, tiques, poux, acariens)
 - Traitement antihelminthique 2 à 4x/an
 - Traitement contre les puces mensuel
- Documenter ces traitements de routine
- Documenter le traitement de routine contre les parasites intestinaux et les puces séparément
- Suspender l'activité lors de la mise en évidence de germes pathogènes ou de vecteurs
- Ne pas autoriser le chien de zoothérapie en cas de maladie aiguë ou chronique (également maladie de la peau), de troubles du comportement
- S'assurer que les propriétaires ont une assurance responsabilité civile

Alimentation, besoin naturels

- Organiser l'alimentation du chien, ainsi que ses besoins à l'extérieur des bâtiments de l'hôpital
- N'utiliser qu'une alimentation de haute qualité
- S'assurer que le chien n'ait pas accès aux déchets

Planification de la thérapie

Recommandée par le médecin responsable du patient, en concertation avec le personnel en charge du traitement et documentée

- S'assurer au préalable que le patient n'appartient pas à l'un des groupes mentionnés ci-dessous :
 - Patients immunocompromis (VIH, transplantation, chimiothérapie, traitement immunosuppresseur, statut post-splénectomie)
 - Nouveau-né et nourrisson
 - Patient psychotique ou agressif
 - Patient avec une tuberculose active ou diarrhées, patient porteur de *Salmonella* spp. ou de bactéries multirésistantes (selon appréciation de l'hygiène hospitalière)
 - Patient atteint de mycose cutanée
 - Patient avec une maladie fébrile
 - Patient avec une plaie ouverte
- Demander une autorisation écrite aux parents des patients mineurs
- Documenter le lieu et les dates du traitement
- Valider les lieux choisis auprès de l'hygiène hospitalière
- Ne pas entreprendre de zoothérapie en situation épidémique

Préparation du chien

- Brosser le chien immédiatement avant de l'amener dans l'établissement

Conduite des séances de thérapie

- Assurer une surveillance constante du chien pendant les séances
- Toujours tenir le chien en laisse et ne jamais le laisser sans surveillance
- Se désinfecter les mains avant et après le contact, ainsi que après tout contact avec les liquides

biologiques.

- Se laver les mains et les désinfecter en cas de souillures visibles
- Eviter les contacts avec des fèces ou d'autres liquides biologiques
- Eviter les contacts du chien avec le visage
- Changer les vêtements ou la blouse d'hôpital après la séance
- Changer la literie en cas de contact avec le lit
- Procéder à une désinfection chimico-mécanique de l'environnement

RÉFÉRENCES

Avis du Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Risque de transmission de zoonoses par les animaux utilisés en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Avril 2003

CCLIN Sud Est. Dr Annie Treyve. Les animaux de compagnie dans les établissements de santé et médicosociaux. Décembre n° 5. 2011

Marshall J, Muhlemann K, Francioli P. Zoothérapie canine et chien-guide à l'hôpital : prévention d'anthropozoonoses nosocomiales. Swiss-Noso 2005 ; 12(4) :30-32

Protection suisse des animaux. Les animaux en maison de retraite ? Guide à l'intention de la direction et des collaborateurs du home.

Protection suisse des animaux. Avec mon animal en maison de retraite. Guide pour personnes âgées

Revue médicale suisse. Infections transmises par les animaux domestiques. 2009 ; 1985-1990

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Dernière mise à jour le 21/09/2017